

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 54 (1974)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'action du Ministère du développement industriel et scientifique en faveur de l'innovation  
**Autor:** Bonnet, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886343>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'action du Ministère du développement industriel et scientifique en faveur de l'innovation

En matière d'innovation, il est devenu banal de constater l'important décalage entre la conception même d'un produit et son entrée effective sur le marché et de citer des exemples où il a souvent atteint plusieurs dizaines d'années.

On peut appliquer cette remarque à l'idée même de l'innovation, qui est apparue dès le début du siècle. En 1912, en effet, Schumpeter soulignait déjà, dans sa « théorie de l'évolution économique », le rôle essentiel des combinaisons nouvelles dans une dynamique de croissance.

Cette observation est corroborée par les études économiques récentes. C'est ainsi qu'en France, la part du taux de croissance appelée « facteur résiduel », qui ne résulte pas directement de l'accroissement de la quantité des deux principaux facteurs de production — capital et travail —, représente la moitié de ce taux. Cette valeur reflète, notamment, l'effet du développement technique.

Toutefois, la faiblesse de l'industrie française dans le domaine de l'innovation était encore soulignée, en avril 1968, par le rapport de MM. Montjoie et Ortoli sur le développement industriel, futur thème central du VI<sup>e</sup> Plan.

Cette déficience a justifié une intervention de l'Etat, pour donner corps à une politique générale de l'innovation. Mais l'action des pouvoirs publics ne constitue qu'un aspect d'un effort qui doit être commun à tous les agents de la vie économique. En effet, comme le rappelait le Premier Ministre à l'occasion des premières journées nationales sur l'innovation en 1971, « l'innovation est le fait de tous : les hommes qui, au lieu de craindre ou de subir avec passivité les changements, doivent les accompagner et s'associer à la construction d'un monde nouveau aussi conforme que possible à leurs aspirations ; les entreprises qui, au lieu de vivre sur leur acquis et de chercher à se protéger, sont conduites sans cesse à remettre en cause et innover dans ce qui touche leurs techniques, leurs produits, leur gestion ; les pouvoirs publics, à qui il appartient de définir les orientations, de mettre en place les moyens appropriés, de susciter et favoriser les initiatives ».

Même en limitant le propos de cet article à la seule

action de l'Etat, il n'est pas possible de reprendre point par point tout ce qui a été entrepris en faveur de l'innovation, mais seulement de rappeler les grands axes de l'action menée pour créer un nouvel état d'esprit, assurer une meilleure circulation de l'information, favoriser l'invention et réduire les obstacles financiers.

L'objectif essentiel consiste à créer un climat favorable au développement de l'innovation, aussi bien au niveau des pouvoirs publics, que de la recherche et de l'industrie.

Au sein même de l'administration, il était nécessaire qu'une prise de conscience s'opère et que l'ensemble des services intéressés et l'ensemble des procédures d'intervention administrative qu'ils ont la charge de diriger contribuent à encourager l'innovation.

Cette même prise de conscience était également nécessaire au niveau de la recherche, comme de l'industrie, trop longtemps demeurées à l'écart l'une de l'autre, classées en tant que catégories distinctes, sinon même opposées.

Rien n'est plus difficile que de parvenir à modifier un état d'esprit souvent très profondément ancré, nulle action ne requiert davantage de ténacité.

Les plus grandes nations industrielles en ont fortement ressenti le besoin et c'est ainsi que le Président des Etats-Unis provoqua un rapport d'une commission spécialisée, qui devait présenter le rapport Charpie.

A partir de 1971, le Ministre du Développement industriel et scientifique demandait à ses services un travail du même ordre et un livre blanc de l'innovation fut ainsi préparé.

Ce thème devait être repris au cours des premières journées de l'innovation, tenues du 7 au 9 novembre 1971, qui réunissaient près de 1000 responsables. La semaine mondiale de l'innovation, en juin 1973, prolongea cet effort dans le cadre d'un salon international, qui réunit 10 000 visiteurs. Une nouvelle manifestation, d'une ampleur comparable, doit se tenir en décembre 1974.

Cette action a trouvé son prolongement dans la création d'une Fondation nationale de l'innovation, qui manifestait l'intérêt porté à ces problèmes par l'ensemble des entreprises privées et constituait ainsi le relais néces-

saire de l'action administrative. Le prolongement de cette action permettait une diffusion plus large sur l'ensemble du territoire au niveau des entreprises de toutes dimensions.

Ce premier objectif d'une prise de conscience est donc toujours poursuivi par ces moyens divers ; quels que soient les progrès déjà accomplis, il ne saurait être considéré comme atteint et le prolongement de l'action des pouvoirs publics à travers des actions comme celle de la Fondation constitue un élément à la fois fondamental et très encourageant pour la poursuite et le succès.

Une seconde tâche essentielle consistait à assurer une meilleure circulation de l'information scientifique et technique. Il s'agit là encore d'une tâche de longue haleine, qui revêt des formes multiples et fait appel à des formes d'action et à des organismes très divers.

Un premier exemple peut être fourni par la création, au sein de l'Anvar du Centre de diffusion de l'innovation. Sa mission est de collecter les informations disponibles, de les traiter, de les diffuser et d'entreprendre toutes les actions souhaitables pour assurer la diffusion de l'innovation.

Ce Centre a commencé à fonctionner en 1971 et il a pu, dès le départ, bénéficier de l'important acquis constitué, en ce domaine, par l'Agence. Sa tâche de collecte des informations consiste à recenser les inventions disponibles pour une éventuelle exploitation industrielle et à réunir les résultats de recherche susceptibles d'une application industrielle et aussi de recenser les travaux de recherche en cours. Un autre aspect, non moins important, est le recensement des problèmes scientifiques et technologiques qui se posent à l'industrie. Ces tâches s'effectuent en pleine liaison et coordination avec les organismes existant déjà et permettent de mieux exploiter le travail qu'ils accomplissent.

Dans le même ordre d'idée, est intervenue, en février 1973, la création d'un Bureau national de l'information scientifique et technique, chargé d'étudier et de proposer les orientations d'une politique nationale en ce domaine. Son action s'exerce en coordination avec les organismes qui constituent le réseau national d'information scientifique et technique. Il est dirigé par un Comité de direction groupant les représentants des ministères intéressés et des personnalités représentant les milieux scientifiques et techniques.

Un troisième objectif, complémentaire du précédent, consiste à favoriser le rapprochement de la recherche et de l'industrie. Pour faire passer dans les faits ce vœu souvent exprimé, il a été nécessaire de mener, là encore, une action soutenue, qui a consisté d'abord à favoriser la création d'associations pour le développement des enseignements et recherches (Ader). Des délégués aux relations industrielles (Dri), actuellement au nombre de 12, placés dans les régions, constituent un réseau de correspondants auprès des universités et s'emploient à faire connaître les laboratoires, à favoriser l'exploitation des résultats de la recherche, à susciter des contrats entre l'industrie et les établissements, à faire connaître l'industrie aux chercheurs et aux enseignants, à conseiller les établissements.

Dans le même esprit, se situe l'action menée, notamment par l'Anvar pour aider les inventeurs à prendre des brevets, pour leur fournir l'aide nécessaire en matière juridique et pour éviter que la prise de brevets s'effectue seulement dans les entreprises de grandes dimensions, déjà familiarisées avec ces procédures, qui paraissent parfois complexes ou trop onéreuses dans les industries de dimensions petite ou moyenne.

Enfin, un dernier aspect de l'action des pouvoirs publics consiste à donner des facilités aux entreprises en matière de financement de l'innovation.

A cette préoccupation, répondent d'abord les procédures d'aide de l'État, dont il existe 4 sortes :

- les actions concertées,
- l'aide au pré-développement,

- l'aide au développement,
- la lettre d'agrément innovation, extension instituée en 1972 d'une procédure préexistante.

Mais, ces aides ne sont pas suffisantes pour assurer le financement de l'innovation. Les sociétés de « capital-risque » permettent le financement d'opérations d'innovation. Le Gouvernement a décidé, en 1971, de faciliter leur création en France Sofinnova a constitué la première application de cette politique d'encouragement, destinée non seulement à fournir une participation financière aux entreprises, mais également à leur apporter une aide et à leur servir de conseil lorsque cela est nécessaire. Une seconde société française Soginnove, est actuellement en cours de constitution.

La simple énumération des principales actions entreprises par le Ministère depuis quelques années en matière d'encouragement à l'innovation permet de mesurer la variété des procédures utilisables, le nombre des services engagés, comme la nécessité d'une action soutenue sur une longue période.

Mais, il convient également, pour bien la situer, d'ajouter qu'elle doit revêtir une dimension régionale et s'adapter aux diversités sectorielles.

Sur le plan régional, une institution comme celle des délégués aux relations industrielles répond à l'exigence d'une diversification des contacts et d'un appel à toutes les forces vives de l'économie. La Fondation pour l'innovation s'est ainsi préoccupée d'organiser en province des colloques et réunions de travail. L'Anvar a également contribué à cet effort en déléguant certains de ses agents.

La décentralisation de l'action en faveur de l'innovation sur tout le territoire ne constitue pas le seul objectif souhaitable ; il est aussi nécessaire de l'adapter aux divers secteurs de l'économie.

La masse des entreprises petites et moyennes constitue un terrain particulièrement intéressant dans la mesure où elle est à la fois particulièrement susceptible de fournir des foyers d'innovation et aussi intéressée à recevoir une aide de la collectivité pour surmonter les obstacles qu'elle rencontre en matière d'information, comme en matière de financement. Des mesures comme la diffusion d'un guide pratique des brevets d'invention sont particulièrement opportunes à cet égard.

Enfin, la préoccupation d'encourager l'innovation se rencontre dans les actions d'encouragement sectoriel entamées par les pouvoirs publics, en liaison avec les secteurs industriels en cause. L'aide à la restructuration, la recherche d'un équilibre s'accompagnent, en effet, d'un effort en faveur de l'innovation, aussi bien technologique que commercial.

De façon plus générale, l'aspect innovateur des dossiers soumis aux diverses procédures d'aide de l'État est de plus en plus pris en compte pour leur attribution, qu'il s'agisse par exemple des prêts du Fonds de développement économique et social ou des sociétés de développement régional.

Ainsi, peut-on considérer que l'action de l'État ne se borne pas à prendre des mesures spécifiques, comme celles qui avaient été arrêtées par le Conseil Interministériel du 18 juin 1971 et qui commencent maintenant à porter tous leurs fruits. Au-delà de ces mesures, certes nécessaires, apparaît la préoccupation de transformer profondément l'état d'esprit à l'égard de l'innovation.

J'ajouterai, d'ailleurs, que la nécessité d'innover, affirmée dans un contexte économique différent, demeure aussi vivace à l'heure actuelle. Les soucis d'épargner l'énergie, d'utiliser plus rationnellement les matières premières, de créer des biens de consommation plus durables, d'ouvrir des marchés extérieurs nouveaux à notre production se rejoignent pour donner à l'innovation dans notre économie une place de plus en plus essentielle et pour nous fournir de nouvelles raisons de persévérer dans l'action entreprise.